

## **CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES**

### **Formalité pour la radiation**

### **D'une Entreprise Individuelle au Répertoire des Métiers**

Cette démarche peut s'effectuer de différentes manières :

- Vous déplacer dans nos locaux (Albi ou Castres), **sans rendez-vous**, en vous munissant de votre carte professionnelle. La formalité sera accomplie directement.
- Nous adresser un courrier (avec retour de la carte professionnelle) dans lequel vous indiquerez la date d'effet de la cessation d'activité, vos coordonnées téléphoniques et postales si celles-ci ont changé. Par la suite, les imprimés vous seront adressés pour signature.
- Effectuer la demande de cessation d'activité directement par courriel ([cferm@cm-tarn.fr](mailto:cferm@cm-tarn.fr)) dans lequel vous nous préciserez la date d'effet de la cessation d'activité, le numéro Siren de votre entreprise, vos coordonnées téléphoniques et postales si celles-ci ont changé. Par la suite les imprimés vous seront adressés pour signature et il vous sera demandé de nous retourner la carte professionnelle.

Tarif : Gratuit pour les micro entrepreneurs inscrits au Répertoire des Métiers.

40 € pour les micro entrepreneurs non-inscrits au Répertoire des Métiers.

**Si vente, apport, donation ou location gérance du fonds,**

**merci de nous contacter : 05.63.48.43.53**